



Parcelle  
SW HONFLEUR

N° 2018-VOI-22

Mairie  
3 rue du Nouveau Monde  
14600 Gonneville-sur-Honfleur

**ARRETE SUR LA CIRCULATION**  
**CHEMIN DES MONTS**  
Du lundi 09/07/2018 (pour 20 jours)  
**SANS TRAVERSEE DE ROUTE**

Je soussigné, Dominique LE SAUVAGE, Maire de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 à L.2212-5, L.2213-2, L.2213-3 § 2213-6,  
VU le Code de la Route, notamment en son article R 225,  
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,  
VU les travaux de travaux Telecom pour le compte orange Adductio de Mme LAYNE HONFLEUR –  
Pose 1 X D45 sur 21 ml  
VU la demande d'arrêté de circulation par l'entreprise Michel Boissel – Valsemé 14340 – 02 31 64 88 69  
Date du chantier : du 09/07/2018 jusqu'à la fin des travaux

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le circulation CHEMIN DES MONTS, sera manuellement alternée pendant 20 jours à partir du 09/07/2018 Du carrefour avec le Chemin du ravin, jusqu'au carrefour avec le chemin du milieu des Monts.

**ARTICLE 2**

Description des travaux : travaux Telecom pour le compte orange Adductio de Mme LAYNE HONFLEUR – Pose 1 X D45 sur 21 ml  
EN SOUTIRAGE

**ARTICLE 3**

**Pas de traversée de route** sans autorisation spéciale du Maire.

**ARTICLE 4 :**

Des panneaux de circulation, renseignés du présent arrêté, seront mis en place par l'entreprise, à chaque carrefour,

**ARTICLE 5 :**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commissaire de Police, Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à GONNEVILLE SUR HONFLEUR,  
Le 28/06/2018  
Le Maire, Dominique LE SAUVAGE

